



CAHIER DES CHARGES
Certificat de Qualification
Professionnelle



—
Se former à un métier d'avenir grâce aux CQP de la Branche

Consultation pour la mise en œuvre de la formation et
l'évaluation des blocs de compétences préparant au
CQP BIM Modeleur (BM)

Nom du document	Auteurs	Date	Diffusion	Page
Cahier des charges – CQP BIM Modeleur - Habilitation OF	Commission Certification	15/01/2019	AO ouvert	1/11



SOMMAIRE

1. Préambule	3
2. Objet du cahier des charges	3
3. Contexte	3
3.1. Les CQP de la Branche Professionnelle	3
3.2. Les instances de gouvernance des CQP de la Branche	4
3.2.1. La Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPNEFP)	4
3.2.2. L'Observatoire Paritaire des Métiers de l'Informatique, de l'Ingénierie, des Études et du Conseil (OPIIEC)	4
3.2.3. Le FAFIEC	5
3.2.4. La Commission Paritaire Certification	6
4. Le CQP BIM Modeleur (BM)	6
4.1. Présentation du CQP BIM Modeleur (BM)	6
4.2. Parcours d'accès au CQP	7
5. Prestation attendue	7
6. Contenu de la réponse à l'appel d'offres	7
6.1. Une présentation de l'organisme	8
6.2. Une offre technique	8
6.3. Une offre financière	10
7. Procédure de l'appel d'offres	10
7.1. Contact Fafiec	10
7.2. Modalités et délais de dépôt des offres	10
7.3. Calendrier prévisionnel de l'appel à candidatures	10
7.4. Attribution de l'habilitation	11
8. Annexes et liens utiles	11

Nom du document	Auteurs	Date	Diffusion	Page
Cahier des charges – CQP BIM Modeleur - Habilitation OF	Commission Certification	15/01/2019	AO ouvert	2/11

1. Préambule

Dans le cadre de la mise en application du décret qualité du 30 juin 2015 applicable à partir du 1^{er} janvier 2017, tous les prestataires de formation doivent procéder à leur enregistrement dans la base de données Datadock (www.data-dock.fr), commune à l'ensemble des financeurs. Toute prestation débutant à compter du 1^{er} juillet 2017 ne peut bénéficier d'un financement de la part du FAFIEC :

- qu'à la condition que le prestataire la proposant soit régulièrement inscrit sur cette base de données,
- qu'il ait complété l'ensemble des informations et fourni l'ensemble des justificatifs le concernant,
- et qu'il soit référencé par le FAFIEC.

Ce référencement est donc une condition pour être habilité dans le cadre de cet appel d'offres.

2. Objet du cahier des charges

Le présent document est un cahier des charges de consultation, relatif au **Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) BIM MODELEUR (BM)**. Dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, ce cahier des charges correspond à la première étape pour procéder à **l'habilitation de prestataires de formation qui seront en capacité de mettre en œuvre** :

- **Les parcours de formation** préparant au CQP (en accès direct ou par capitalisation des blocs de compétences), ainsi qu'à un ou plusieurs blocs de compétences du CQP ;
- **Les évaluations des blocs de compétences** associées aux parcours de formation préparant à un ou plusieurs blocs, ainsi qu'au CQP (par la capitalisation des blocs).
- **L'accompagnement dans le cadre de la VAE** ; dans le cadre de la réponse à l'appel d'offres, ce dernier volet est facultatif.

Le cahier des charges a pour objet de préciser :

- La prestation attendue et le cadre de l'intervention des prestataires de formation;
- Les conditions et les modalités des réponses, ainsi que le règlement de l'appel d'offres.

Pour information la sélection comprend deux phases :

- Une phase d'analyse des réponses au présent cahier des charges permettant une première sélection
- Une phase de soutenance orale devant un jury paritaire

La décision finale est communiquée aux organismes de formation retenus pour la mise en œuvre du CQP BIM Modeleur (BM) (voir infra 6. Procédure de l'appel d'offres).

3. Contexte

3.1. Les CQP de la Branche Professionnelle

La Branche professionnelle regroupe les entreprises du secteur du Numérique, de l'Ingénierie, du Conseil, des Etudes et des Métiers de l'Évènement.

Le CQP est une reconnaissance de qualification professionnelle nationale créée et délivrée au sein de la Branche par la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation professionnelle (CPNEFP).

Dans une Branche où les nouvelles technologies peuvent créer de nouveaux métiers, **le CQP** permet de distinguer ces nouveaux métiers et de les identifier dans le cadre de référentiels de compétences, lisibles par tous et donc transférables dans l'ensemble de la Branche et chez les clients des entreprises de la Branche.

Nom du document	Auteurs	Date	Diffusion	Page
Cahier des charges – CQP BIM Modeleur - Habilitation OF	Commission Certification	15/01/2019	AO ouvert	3/11



Depuis plusieurs années, la Branche développe une politique de certification professionnelle adaptée à ses métiers. Outil de sécurisation, le CQP peut être mobilisé à la fois dans le cadre des recrutements, de la gestion des parcours professionnels et de la fidélisation des talents.

A ce jour, 8 CQP sont mis en œuvre et préparés au travers de parcours de formation ou de la démarche VAE ; ils font tous l'objet d'une démarche d'inscription auprès du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) :

- Administrateur(trice) de Bases de Données (ABD) ;
- Administrateur(trice) Systèmes et Réseaux (ASR) ;
- Architecte Technique (ARTECH) ;
- Concepteur(trice) en Ingénierie de Restauration (CIR) ;
- Développeur(se) d'applications Nouvelles Technologies (DNT) ;
- BIM Modeleur (BM) ;
- Geomaticien(ne) (GEOM)
- Manager de la Sécurité et des Risques de l'Information (MSRI).

3.2. Les instances de gouvernance des CQP de la Branche

3.2.1. La Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPNEFP)

Les partenaires sociaux de la Branche représentant la Convention collective nationale des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils :

- Les Fédérations CINOV et SYNTEC, pour le collège Employeur.
- Les organisations syndicales CFDT-F3C, FIECI CFE-CGC, CFTC-CSFV, Fédération CGT des sociétés d'études et FO-FEC, pour le collège Salarié.

Conformément à l'accord national sur la mise en œuvre des CQP, signé dans la Branche le 28 octobre 2009 et étendu le 15 juillet 2009, la CPNEFP siégeant en matière de formation :

- Est saisie des demandes de création des CQP au moyen d'un dossier contenant tous les éléments lui permettant de prendre une décision ;
- Apprécie l'opportunité de créer un CQP au vu d'une étude d'opportunité ;
- Désigne un comité de pilotage paritaire chargé de coordonner l'ensemble des travaux réalisés ;
- Valide la création d'un nouveau CQP sur la base de critères préalablement identifiés ;
- Transmet à la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) toutes les informations relatives au nouveau CQP ;
- Habilité la liste des personnes pouvant participer aux jurys de CQP ;
- Valide la délivrance des CQP sur l'avis du jury ;
- Procède à la mise à jour annuelle de la liste des certificats en vigueur dans la Branche et prend toutes dispositions auprès de la CPPNI pour permettre l'enregistrement des nouveaux CQP ;
- Peut décider de réviser ou de supprimer tout CQP.

3.2.2. L'Observatoire Paritaire des Métiers de l'Informatique, de l'Ingénierie, des Études et du Conseil (OPIIEC)

L'OPIIEC est une instance paritaire, association loi 1901, créée en 1998, dont les membres sont les fédérations patronales CINOV et SYNTEC et les organisations de salariés (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO).

Nom du document	Auteurs	Date	Diffusion	Page
Cahier des charges – CQP BIM Modeleur - Habilitation OF	Commission Certification	15/01/2019	AO ouvert	4/11



L'OPIIEC a pour principales missions de :

- Procéder à un état des lieux, en identifiant le périmètre stratégique des métiers de la Branche, en anticipant le champ de l'observation et en analysant les statistiques d'entreprises, d'emplois, de métiers et de formation ;
- Etudier de façon prospective les formations nécessaires à ces emplois, leur adaptation aux métiers nouveaux et émergents, la valorisation des compétences, la reconversion éventuelle des métiers en perte de vitesse ou en voie de disparition dans la Branche ;
- Communiquer les résultats des études, en transférant les informations aux partenaires de la Branche.

Les bases de données dont l'OPIIEC dispose et les études conduites sous son égide sont autant d'outils permettant à la CPNEFP de définir la politique de formation de la Branche.

Les projets de CQP émanent de l'expression de besoins des organisations professionnelles de la Branche et des préconisations issues des études de l'OPIIEC.

Le Commission paritaire CQP s'appuie notamment sur les études et travaux confiés à l'Observatoire de la Branche.

3.2.3. Le Fafiec

Le Fafiec est l'opérateur de compétences (OPCO) des métiers du numérique, de l'ingénierie, du conseil, des études et des métiers de l'évènement.

Il se donne pour mission de promouvoir et d'optimiser la formation auprès des entreprises cotisantes.

Pour cela, il :

- Collecte et gère les fonds de la formation professionnelle ;
- Collecte et reverse les fonds de l'apprentissage et mène des actions de promotion de l'apprentissage ;
- Sensibilise les petites et moyennes entreprises à l'importance de la formation et faciliter leur accès aux dispositifs ;
- Veille à la mutation et à l'évolution des métiers et participe aux études prospectives les concernant ;
- Favorise l'évolution des compétences, la prévention des licenciements et la requalification des personnels par une aide prioritaire accordée aux entreprises ;
- Finance des actions au bénéfice des demandeurs d'emploi (POE, CSP...);
- Accompagne les entreprises en mobilisant des fonds complémentaires pour la formation des salariés
- Par délégation de la CPNEFP, sélectionne par appel d'offres les organismes de formation pour la mise en œuvre des CQP

Il compte près de **59 357** entreprises cotisantes soit environ **808 646** salariés.

Conformément à l'accord national sur la mise en œuvre des CQP, la CPNEFP confie au FAFIEC la mission de :

- Elaborer une étude d'opportunité en vue de la création d'un CQP, sous le contrôle du comité de pilotage ;
- Assurer la conception de l'ensemble des référentiels associés au CQP ainsi que celle du dossier d'inscription au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ;
- Contribuer au financement de l'ingénierie de certification ;
- Assurer l'organisation matérielle des épreuves de chaque CQP ;
- Organiser chaque année une réunion d'information destinée aux membres des jurys habilités par la CPNEFP ;
- Présenter un bilan annuel quantitatif et qualitatif des CQP de la Branche auprès de la CPNEFP.

La gestion du dispositif des CQP implique pour le FAFIEC de recourir à diverses expertises, notamment pour :

- L'étude d'opportunité et la conception des référentiels associés aux CQP ;
- **La mise en œuvre et l'animation des actions de formation ;**

Nom du document	Auteurs	Date	Diffusion	Page
Cahier des charges – CQP BIM Modeleur - Habilitation OF	Commission Certification	15/01/2019	AO ouvert	5/11



- **L'accompagnement des démarches de Validation des Acquis de l'Expérience ;**
- **L'organisation des épreuves et des jurys d'examens ;**
- Le processus de suivi qualité des CQP.

3.2.4. La Commission Paritaire Certification

La Commission paritaire Certification est constituée de 10 membres :

- 5 représentants des organisations syndicales de salariés ;
- 5 représentants des organisations patronales, dont au moins un membre de la CPNEFP.

La Commission paritaire Certification a pour principales missions de :

- Coordonner les travaux commandés par la CPNEFP à l'occasion de l'instruction d'une demande de création d'un CQP ;
- Contrôler la note d'opportunité réalisée à cette occasion par le FAFIEC ;
- Proposer pour habilitation de la CPNEFP une liste de membres de jurys potentiels et de suivre la mise en œuvre administrative de ses décisions ;
- Prendre en charge la phase d'instruction technique de l'inscription des CQP au RNCP.

4. Le CQP BIM Modeleur (BM)

4.1. Présentation du CQP BIM MODELEUR (BM)

Le CQP a été créé en 20/02/2014 (sous la nomination Dessinateur des lots techniques du bâtiment) et révisé le 18/12/2018 sous la nomination BIM Modeleur (BM).

Le CQP BIM Modeleur (BM) s'articule autour de plusieurs référentiels :

- Un **référentiel emploi** qui décrit la finalité de l'emploi visé, ses caractéristiques, les activités et compétences clés requises pour le CQP ;
- Un **référentiel de certification** qui décrit les voies d'accès au CQP, les compétences évaluées, les modalités et les critères d'évaluation pour l'obtention du CQP et des blocs de compétences ;
- Un **référentiel de formation** qui précise les unités et les séquences constitutives du parcours de formation mis en œuvre pour préparer les candidats au CQP et aux blocs de compétences ;
- Un **référentiel de mise en œuvre** qui décrit les moyens matériels et logistiques nécessaires à sa mise en œuvre ;
- Un **référentiel de positionnement** du CQP sur la grille de classification CCN.

Nom du document	Auteurs	Date	Diffusion	Page
Cahier des charges – CQP BIM Modeleur - Habilitation OF	Commission Certification	15/01/2019	AO ouvert	6/11



4.2. Parcours d'accès au CQP

Le CQP BIM Modeleur (BM) peut s'effectuer :

- Par la **voie de la formation** dans le cadre d'un parcours en continu ou d'un parcours discontinu par capitalisation des blocs de compétences. Il est à noter que les blocs de compétences sont accessibles de manière indépendante ;
- Par la voie de la **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**.

Les compétences évaluées et les critères d'évaluation sont similaires quelle que soit la voie d'accès (formation et VAE).

La procédure détaillée d'accès au CQP est détaillée pages 8 à 12 du référentiel de certification.

5. Prestation attendue

Dans le respect des 5 référentiels du CQP BIM Modeleur (BM) et de la Charte du suivi de la qualité des CQP (cf. **annexe 2** au présent cahier des charges), l'organisme habilité assurera les prestations suivantes :

- Suivi administratif des actions de formation en amont et tout au long de la session.
- Conception et mise en œuvre pédagogique des actions de formation liées à un parcours préparant au CQP et à un parcours préparant à un ou plusieurs blocs de compétences.
- Organisation et réalisation des évaluations pré-formatives et celles en cours de formation.
- Création des cahiers des charges contenant les consignes d'évaluation des blocs de compétences et de l'évaluation finale à faire valider par la Commission certification (à fournir dans les 2 mois après la notification de la sélection).
- Organisation et réalisation des évaluations des blocs de compétences par un binôme d'évaluateurs.
- Participation à l'organisation de l'évaluation finale des candidats visant le CQP par le jury délégué.
- Suivi des candidats au CQP pendant la formation et suivi de l'insertion professionnelle des candidats selon les modalités fixées par la Branche.
- Promotion des CQP.

Le prestataire, s'il le souhaite, peut également présenter sa candidature dans le cadre de l'accompagnement des candidats au CQP par la voie de la VAE. Il décrira alors dans son offre technique la prestation qu'il propose.

6. Contenu de la réponse à l'appel d'offres

En support à la réponse à l'appel d'offres, les 5 référentiels du CQP BIM Modeleur (BM) seront transmis au prestataire sur sa demande en adressant un mail à l'adresse suivante : gdevaux@fafiec.fr

Le dossier de candidature en réponse au présent cahier des charges sera impérativement constitué des éléments suivants :

Nom du document	Auteurs	Date	Diffusion	Page
Cahier des charges – CQP BIM Modeleur - Habilitation OF	Commission Certification	15/01/2019	AO ouvert	7/11



6.1. Une présentation de l'organisme

Le prestataire complètera à cet effet le « **Dossier de présentation de l'organisme de formation et du dispositif pédagogique** » (annexe 1 au présent cahier des charges).

Il accompagnera sa proposition des pièces suivantes :

- Extrait KBIS ;
- Certificats délivrés sur demande par les administrations et organismes compétents qui justifient que le prestataire a satisfait aux obligations dues au titre des cotisations sociales et contributions fiscales ;
- Copie du récépissé de la déclaration d'activité et du dernier bilan pédagogique et financier retraçant l'activité de dispensateur de formation professionnelle ;
- Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile ;
- Un RIB ;
- L'attestation paraphée et signée en dernière page de la **Charte du suivi de la qualité des CQP** (annexe 2 au présent cahier des charges).

Si compte tenu de votre statut particulier, il vous est impossible de produire l'un des documents suivants, il est impérativement nécessaire de l'indiquer et de le motiver dans le courrier d'accompagnement.

6.2. Une offre technique

Cette offre devra répondre aux contenus des référentiels du CQP BIM Modeleur (BM) et comportera les éléments suivants :

→ Une présentation du dispositif pédagogique proposé :

Le prestataire complètera à cet effet le « **Dossier de présentation de l'organisme de formation et du dispositif pédagogique** » (annexe 1 au présent cahier des charges).

→ Une présentation du parcours de formation :

Le prestataire complètera à cet effet le « **Dossier de présentation du parcours de formation pour l'accès au CQP et à un/ou des bloc(s) de compétences** » (annexe 3 au présent cahier des charges).

NB : Le parcours de formation du CQP est organisé par lots techniques du Bâtiment : structure, fluides, électricité. L'organisme de formation précisera les lots techniques sur lesquels il peut organiser un parcours de formation et complètera un dossier de présentation du parcours par lot (annexe 3 du cahier des charges).

Ce dossier permettra de détailler :

- Le processus de sélection des candidats à l'entrée en formation sur la base des prérequis définis dans le référentiel de formation du CQP.
- Après la sélection des candidats, les modalités d'organisation des évaluations pré-formatives pour chaque unité de formation ou des compétences définies dans le référentiel de formation du CQP pour octroyer des dispenses éventuelles de formation et justifier du parcours individualisé des stagiaires.
NB : La dispense de formation ne vaut pas dispense d'évaluation des compétences.
- Le parcours de formation et son articulation générale :

Nom du document	Auteurs	Date	Diffusion	Page
Cahier des charges – CQP BIM Modeleur - Habilitation OF	Commission Certification	15/01/2019	AO ouvert	8/11

- Le rythme de l’alternance entre les séquences de formation et les périodes en entreprise (dans le cadre de la professionnalisation). Les organismes de formation devront argumenter ce choix et proposer des objectifs pour cadrer ces périodes en entreprise.
- Le contenu détaillé de chaque séquence de formation.
- Les méthodes et moyens pédagogiques (cas pratique, jeux de rôle, supports pédagogiques remis, etc.) et techniques (logiciels, matériels, vidéos, etc.) associés au contenu de formation proposé pour chaque séquence de formation.
- La durée proposée de chaque unité et chaque séquence de formation. L’organisme de formation devra argumenter ses choix.
- Le profil des formateurs proposés pour chaque séquence de formation, selon les contenus de formation proposés par séquence - **joindre les CV des formateurs** qui seront amenés à intervenir - précisant :
 - Le niveau de qualification.
 - Le statut (permanent/vacataire).
 - La formation initiale et continue dans le domaine d’intervention.
 - La nature et la durée de l’expérience sur une plusieurs compétence(s) liées aux activités du BIM Modeleur (BM)
 - La nature et la durée de l’expérience professionnelle dans la fonction de formateur (un référent de l’action doit être désigné).
- Les modalités d’organisation des évaluations en cours de formation (cf. partie 1.3 du référentiel formation).

→ **Une présentation de l’évaluation des compétences :**

Le prestataire complètera à cet effet le « **Dossier de présentation du parcours de formation pour l’accès au CQP et à un/ou des bloc(s) de compétences** » (annexe 3 au présent cahier des charges).

Ce dossier permettra de détailler :

- Les modalités d’élaboration des cahiers des charges des consignes d’évaluation aux mises en pratiques professionnelles permettant d’évaluer les blocs et le CQP dans son ensemble.
- La durée de chaque modalité d’évaluations : il faudra préciser les heures encadrées par un formateur dans les locaux de l’organisme de formation ou à distance, et les heures non encadrées avec une description de la mise à disposition du matériel et de la salle de formation.
- Les conditions d’organisation des modalités d’évaluation :
 - Les ressources et matériels mis à disposition des stagiaires pour préparer leurs épreuves.
 - La démarche pour prendre connaissance des dossiers écrits des candidats avant leur transmission au binôme d’évaluateurs et/ou aux membres du jury délégué.
 - Les actions de préparation des candidats à la soutenance orale devant le binôme d’évaluateurs et/ou le jury délégué.
 - Les conditions pour assurer la confidentialité des informations des entreprises présentes dans les dossiers écrits des candidats.
- Le profil des binômes d’évaluateurs mis à disposition pour la réalisation de l’évaluation des compétences - **joindre les CV des évaluateurs envisagés. Pour mémoire, les binômes d’évaluateurs sont constitués de formateurs expérimentés mais n’intervenant pas dans la formation préparant au CQP.**

→ **Dans le cadre de l’accompagnement des candidats au CQP par la voie de la VAE, le prestataire rédigera un document décrivant la nature de l’accompagnement proposé dans le respect de l’article R6423-3 du Code du travail et les modalités de mise en œuvre.**

Nom du document	Auteurs	Date	Diffusion	Page
Cahier des charges – CQP BIM Modeleur - Habilitation OF	Commission Certification	15/01/2019	AO ouvert	9/11



6.3. Une offre financière

Le prestataire complètera à cet effet le document « **Proposition financière** », (annexe 4 au présent cahier des charges), en tenant compte des propositions faites dans son offre technique.

7. Procédure de l'appel d'offres

Pour mémoire, les 5 référentiels du BIM Modeleur (BM) sont transmis au prestataire sur demande en adressant un mail à l'adresse suivante : gdevaux@fafiec.fr

7.1. Contact Fafiec

Le Fafiec sera l'interlocuteur privilégié du prestataire.

Pour toute question relative au présent appel d'offres, la personne à contacter est Gwenaëlle DEVAUX, Chef de projets au sein du Pôle Projets, Etudes et Développement - Tél : 01 77 45 95 88 – E-mail : gdevaux@fafiec.fr

7.2. Modalités et délais de dépôt des offres

La réponse à l'appel d'offres devra être réceptionnée au plus tard **le lundi 11 mars 2019 à 12h** impérativement :

- **Par voie électronique** : gdevaux@fafiec.fr; l'objet du mail sera le suivant : « AO CQP BIM MODELEUR (BM) Habilitation des prestataires de formation »
- **Par courrier**, en 1 exemplaire à l'attention de :

FAFIEC

Ne pas ouvrir par les services administratifs

Gwenaëlle DEVAUX

AO « CQP BIM Modeleur (BM) Habilitation des prestataires de formation »

25 quai Panhard et Levassor 7013 PARIS

Tout dossier ou complément présenté hors délai sera considéré irrecevable.

7.3. Calendrier prévisionnel de l'appel à candidatures

Dates	Etapes
21/01/2019	Lancement de l'appel d'offres
11/03/2019 avant 12h	Remise des offres au Fafiec
Mars – Avril 2019	Analyse des plis et présélection des candidats reçus en audition
Semaine 16	Information des prestataires présélectionnés pour l'audition
26/04/2019	Audition orale des prestataires présélectionnés
Semaine 19	Notification de la décision d'habilitation

Association Fafiec - Opérateur de compétences depuis le 1^{er} janvier 2019. SIREN : 844 789 479 - CODE NAF : 9499Z.

Nom du document	Auteurs	Date	Diffusion	Page
Cahier des charges – CQP BIM Modeleur - Habilitation OF	Commission Certification	15/01/2019	AO ouvert	10/11



7.4. Attribution de l'habilitation

La Commission Certification se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues.

Le Fafiec s'engage à garder confidentielles les offres reçues.

Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la décision de la Commission Certification.

Le Fafiec n'est engagé qu'après notification écrite au prestataire de l'acceptation de l'offre.

Les réponses à l'appel à candidatures seront examinées selon les critères suivants :

- L'expertise de l'organisme de formation dans le domaine d'activité visé par le CQP.
- La pertinence de l'offre proposée par rapport aux besoins des professionnels visés par le CQP.
- La pertinence du dispositif pédagogique proposé au regard des 5 référentiels du CQP et des critères suivants du décret qualité n°2015-790 du 30 juin 2015 :
 - L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires visés par le CQP notamment la capacité de l'organisme à accueillir des publics sur des formations de longues durées / certifiantes.
 - L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement en lien avec les besoins en développement des compétences visées par le CQP ;
 - Le niveau de qualification, la nature et la durée de l'expérience professionnelle des formateurs en lien avec les compétences visées par le CQP, ainsi que l'actualisation des compétences des formateurs par la formation continue ;
 - Les conditions d'information du public sur l'offre de formation liée aux parcours du CQP, ses délais d'accès et les résultats obtenus ;
 - La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires, les entreprises et le FAFIEC ;
- Le rapport qualité/prix de la proposition financière.

8. Annexes et liens utiles

- ✓ Annexe 1 - Dossier de présentation de l'organisme de formation et du dispositif pédagogique
- ✓ Annexe 2 - Charte du suivi de la qualité des CQP
- ✓ Annexe 3 - Dossier de présentation du parcours de formation pour l'accès au CQP et à un/ou des bloc(s) de compétences
- ✓ Annexe 4 - Proposition financière
- ✓ L'offre CQP de la Branche :
<http://www.fafiec.fr/notre-offre-de-services/certifier/les-certificats-de-qualification-professionnelle-cqp.html>

Nom du document	Auteurs	Date	Diffusion	Page
Cahier des charges – CQP BIM Modeleur - Habilitation OF	Commission Certification	15/01/2019	AO ouvert	11/11